

Rapport du Cercle de l'Épargne : quel avenir pour la prévoyance ?

La prévoyance complémentaire est-elle adaptée aux nouveaux enjeux de la société ? C'est la question à laquelle le Cercle de l'Épargne a souhaité réfléchir dans son rapport « Prévoyance : état des lieux et perspectives », publié le 15 novembre dernier, aux côtés d'un groupe d'experts réunis autour d'André RENAUDIN, directeur général d'AG2R LA MONDIALE.



AG2R LA MONDIALE

Ce rapport synthétisant les différentes pistes de réflexion évoquées brosse un état des lieux des enjeux de la prévoyance d'aujourd'hui et dessine les contours de la prévoyance de demain.

Contrairement à la complémentaire santé, la prévoyance est une couverture sociale encore trop méconnue du grand public. C'est l'un des premiers constats établis par ce rapport qui revient d'abord sur la raison d'être de la prévoyance : compenser des pertes de revenus occasionnées par des accidents de la vie conduisant soit au décès soit à un arrêt de travail pour invalidité ou incapacité.

REPENSER LA PRÉVOYANCE AU REGARD DE NOUVEAUX ENJEUX

Deuxième constat, les mutations démographiques, économiques, sociales, technologiques et environnementales demandent à redéfinir les contours de la prévoyance. La crise sanitaire que traversent les Français a d'autant plus démontré cette nécessité. Ainsi, le rapport du Cercle de l'Épargne donne quelques pistes d'évolution.

La couverture pourrait être élargie à trois catégories d'actifs jugées insuffisamment protégées aujourd'hui : les salariés non-cadres, les fonctionnaires et les micro-entrepreneurs. Les nouveaux risques (épidémies, cyberattaques, changement climatique, perte d'autonomie...) devraient aussi entrer

dans l'équation. Enfin, les garanties traditionnelles gagneraient à être mieux adaptées aux évolutions sociétales, avec la généralisation de nouveaux modèles familiaux, et aux nouvelles problématiques de la vie professionnelle (télétravail, conciliation avec la vie familiale, aide, risques psychosociaux, prévention, formation...).

UN NOUVEAU RÔLE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

À la lumière de ces observations, le rapport désigne les partenaires sociaux des branches professionnelles comme étant les plus légitimes pour fixer un nouveau cadre pour la prévoyance. Avec une connaissance fine des problématiques inhérentes aux différents secteurs d'activité, ils seraient les plus à même de proposer des ajustements aux contrats de prévoyance, de façon à répondre au mieux aux attentes des assurés.

De ce fait, le rapport suggère la création de « conventions collectives de prévoyance sociale » qui seraient en mesure d'offrir un niveau de mutualisation suffisant pour fixer des garanties et des services de prévention et d'accompagnement adaptés aux spécificités des différentes branches (pyramide des âges, taux de féminisation, localisation, secteur d'activité...).

Argumentant pour un plus haut niveau de solidarité professionnelle, ce rapport apporte également des pistes de réflexion pour répondre au défi de « l'ubérisation » de la société. ■



Retrouvez le rapport dans son intégralité sur le site du Cercle de l'Épargne :

[HTTP://CERCLEDELEPARGNE.COM/WP-CONTENT/UPLOADS/2021/11/RAPPORT-SUR-LA-PREVOYANCE-ETAT-DES-LIEUX-ET-PERSPECTIVES.PDF](http://cercledelepargne.com/wp-content/uploads/2021/11/RAPPORT-SUR-LA-PREVOYANCE-ETAT-DES-LIEUX-ET-PERSPECTIVES.PDF)